



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 9 septembre 2025 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #25-04.

La demande est présentée par Denise Proulx Sovinsky et concerne la propriété située au 23, rue Bellevue.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre l'agrandissement de la maison à l'est, de sorte que la marge de recul latérale est soit de moins 1.285 mètre (empiètement sur le terrain voisin) au lieu de 2 mètres comme prescrit pour la zone RA-10 au Tableau 5 du Règlement de zonage #427.
- Permettre que la marge de recul arrière soit d'un minimum de 6.27 mètres après l'agrandissement au lieu d'un minimum de 30% de la profondeur du terrain, soit 9.15 mètres comme prescrit pour la zone RA-10 au Tableau 5 du Règlement de zonage #427.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #25-04) le 13 août 2025 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 13 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 août 2025.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier